

A&T COMMERCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 12.065.300,00 €

Siège social : 40 rue Eugène Jacquet

59700 MARCQ EN BAROEUL

807.870.845 RCS LILLE METROPOLE

* *

EXTRAIT N°1 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2026

* *

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE VINGT SIX JUIN A SEIZE HEURES TRENTE,**

Les associés de la société A&T COMMERCES, société par actions simplifiée au capital de 12.065.300,00 €, divisé en 120.653 actions de 100,00 € de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire sur convocation faite par lettre simple par le Président ;

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le Président de l'Assemblée au titre de chacun des participants, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hubert LEPOUTRE, représentant permanent de la société SOCIETE CIVILE HUBNES, Présidente.

Monsieur Didier HAZEBROUCK, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 106.308 des 120.653 actions ayant le droit de vote ; En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus de la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Sur demande de Monsieur le Président, l'Assemblée autorise la présence de Monsieur Xavier PARMENTIER, Responsable financier GROUPE IRD et de Monsieur Samuel KOROSEC, Juriste RESALLIANCE SERVICES ; Lequel est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres simples de convocation adressées aux associés,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée certifiée, les pouvoirs des associés représentés, les votes par correspondance et la liste des associés,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société à la date du 31 décembre 2025, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice,
- le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices,

DS
HL

- les rapports du Président,
- les rapports établis par le Commissaire aux Comptes,
- l'ordre du jour,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis Monsieur le Président déclare que :

- le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, ont été communiqués à chacun des associés quinze jours au moins avant la date de la présente Assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts ;
- les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués aux Commissaires aux Comptes dans les délais prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Didier HAZEBROUCK dont le mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle et non remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant démissionnaire au 13 février 2026,

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

DS
HL

RESOLUTIONS
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur Didier HAZEBROUCK, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, celui de Monsieur Dominique SUAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, ayant pris fin par effet de sa démission en date du 13 février 2026 et Monsieur Didier HAZEBROUCK ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans ses fonctions, l'Assemblée Générale :

- décide de nommer, en remplacement de Monsieur Didier HAZEBROUCK, la société GRANT THORNTON, 632.013.843 RCS NANTERRE, domiciliée à LILLE (59045), 91 rue Nationale, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la Collectivité des Associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2031,
- et, prenant acte qu'en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de ne pas remplacer Monsieur Dominique SUAUD en son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

RESOLUTIONS
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 17 heures 40.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire



DocuSigned by:
Hubert LEPOUTRE
2C4FE7F4DC404BE...

Le Président
Pour la société SOCIETE CIVILE HUBNES
Hubert LEPOUTRE

Le secrétaire
Samuel KOROSEC